

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »
- Conseil municipal du 26 septembre 2016
Séance du 13 septembre 2016
- 35 PRU Rouher – Remembrement foncier - Déclassement d'emprises publiques sises secteurs Herbeval – Ferry – Macé**

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOUADDI

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. ASSAMTI

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. BOULAHMANE

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : | 1 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre du remembrement foncier du PRU Rouher, la Ville et Oise Habitat envisagent de procéder à un échange foncier afin de régulariser les limites de propriétés entre la Ville et Oise Habitat conformément aux résidentialisations réalisées par Oise Habitat et aux requalifications de voies programmées par la Ville conformément aux orientations du PRU Rouher.

Préalable à cet échange foncier, il convient de procéder au déclassement du domaine public communal des emprises de terrains identifiées en teinte bleu aux plans de principes ci-annexés réalisés par le cabinet de géomètres-experts 49°Nord :

- > emprises pour une contenance de 51 m² sises rue Jules Ferry,
- > emprises pour une contenance de 659 m² sises rue d'Herbeval et rue de la Garenne,
- > emprises pour une contenance de 90 m² sises impasse Jean Macé.

Ce projet n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurées par les voies, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable

Aussi, il vous est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public communal les emprises de terrains identifiées aux plans de principes ci-annexés.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 13 septembre 2016,
Vu les plans ci-annexés,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de désaffecter et de déclasser du domaine public communal les emprises identifiées en teinte bleu aux plans de principe annexés à la présente délibération, à savoir :

- > emprises pour une contenance de 51 m² sises rue Jules Ferry,
- > emprises pour une contenance de 659 m² sises rue d'Herbeval et rue de la Garenne,
- > emprises pour une contenance de 90 m² sises impasse Jean Macé.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage correspondant ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 28 SEP. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAM

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03/10/16
et publication ou notification le 03/10/16...
affiché le 28/09/16
CREIL, le 03/10/2016

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT